

Communiqué de presse

Berne, le 4 novembre 2025

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Trop de vies perdues sur la route La Suisse recule dans le classement européen

Ces cinq dernières années, le nombre de tué-es sur les routes suisses a grimpé de 34 %. Aucun autre pays européen n'a connu une évolution aussi défavorable durant cette période. Jusqu'ici, la Suisse n'est pas parvenue à inverser la tendance et à enrayer la hausse des accidents mortels. C'est pourquoi le BPA insiste sur la nécessité de mettre en place une politique de sécurité routière cohérente et d'obtenir un engagement commun de tous les acteurs du domaine.

Le nombre de tué-es sur les routes baisse dans la plupart des pays européens. Ce n'est pas le cas en Suisse: selon le rapport «Ranking EU Progress on Road Safety» du Conseil européen pour la sécurité des transports (ETSC), le chiffre a progressé de 34 % en cinq ans dans notre pays. Il s'agit de la pire évolution en Europe. La moyenne européenne a, elle, baissé de 12 %. Sur la dernière décennie, la tendance est également décevante: +2,9 % en Suisse, contre -17 % en moyenne européenne. Malgré une évolution défavorable ces dernières années, les routes suisses restent parmi les plus sûres. Mais la Suisse, dont on saluait les progrès en matière de sécurité routière il y a encore quelques années, dégringole dans les classements.

«La sécurité routière ne doit pas être tenue pour acquise. Pour relever les défis actuels et futurs en la matière, il faut des mesures fortes», déclare Mario Cavegn, responsable de la division Circulation routière au BPA. Le retour à une baisse des accidents mortels nécessite une volonté politique affirmée de renforcer la prévention routière de manière décisive.

Un engagement politique insuffisant

Pour Mario Cavegn, la situation est claire: «Des mesures efficaces existent, mais leur mise en œuvre dépend de la volonté politique.» Sans soutien politique, il sera difficile d'atteindre l'objectif fixé par l'Office fédéral des routes (OFROU) de réduire à 100 le nombre de tué-es sur les routes d'ici à 2030. En 2024, 250 personnes ont perdu la vie sur les routes suisses. La sécurité routière pâtit des décisions parlementaires. Par exemple, à la suite de l'abaissement de l'âge minimal requis pour conduire une moto, le nombre d'accidents graves a plus que doublé chez les motard-es de moins de 18 ans. Et alors que d'autres pays encouragent le 30 km/h, la Suisse renforce ses exigences en la matière. Autre exemple: le rejet de rendre le port du casque de vélo obligatoire pour les enfants.

Un objectif de sécurité routière à ancrage politique est nécessaire

Selon l'ETSC, un objectif porté par les milieux politiques est essentiel pour que la sécurité routière progresse dans un pays. Un plan d'action national doit montrer la voie à suivre en Suisse pour réduire durablement le nombre d'accidents graves de la route. Basé sur les bonnes pratiques internationales, il devrait mettre l'accent sur les aspects suivants:

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

- Adopter l'approche «Safe System»: des infrastructures routières et véhicules sûrs, des limites de vitesse propices à la sécurité routière et un comportement adéquat des usager-ères de la route. Reposant sur le principe de la responsabilité partagée, cette approche privilégie une gestion globale des risques.
- Renforcer efficacement les stratégies de contrôle et de sanction, en particulier en matière de vitesse, d'alcool et de stupéfiants.
- Coordonner les activités de prévention afin de veiller à une action concertée de l'ensemble des acteurs du domaine, de combler les lacunes en matière de prévention des accidents et d'éviter les doublons. Cela permet également de mettre en place des standards de sécurité homogènes et une compréhension commune des mesures efficaces.
- Évaluer et améliorer régulièrement la politique de sécurité routière sur la base d'indicateurs clairs et d'objectifs mesurables.

En sa qualité de centre national de compétences pour la prévention des accidents, le BPA peut apporter une contribution décisive à la prévention routière, en fournissant des bases décisionnelles fondées sur des données scientifiques et en proposant des mesures concrètes prometteuses.